

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

Intitulé du projet :	CAMPUS LYON
Numéro du projet :	20140083
Pays :	FRANCE
Description du projet :	Il s'agit d'un ensemble de projets de construction et de rénovation de bâtiments d'enseignement et de recherche répartis sur quatre sites de l'agglomération lyonnaise et retenus dans le cadre du programme national Opération Campus. Le projet bénéficiera à plusieurs institutions d'enseignement supérieur regroupées au sein de l'Université de Lyon. Le projet est mis en place sous la forme de deux contrats de partenariats public-privé distincts et de plusieurs autres opérations en maîtrise d'ouvrage publique.
EIE exigée :	Bien que n'étant pas prévu au moment de l'évaluation, certains sous-projets pourraient relever de l'annexe II de la Directive EIE et pourraient faire l'objet d'une Evaluation des Incidences sur l'Environnement (EIE) en relation avec le développement urbain.

Synthèse de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (principaux problèmes, conclusions et recommandations générales)

Le promoteur est responsable, possède et exploite les propriétés universitaires. Les chantiers sont situés dans la plupart des cas à côté de domaines universitaires existants ou devront faire l'objet d'une autorisation de bâtir. La Directive 2011/92/EU du Conseil concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) ne mentionne pas spécifiquement les activités liées à l'éducation, mais dans le cas d'un développement urbain, l'annexe II de la directive EIE pourrait s'appliquer. La nécessité d'une EIE sera décidée par les autorités compétentes pour chaque sous-projet au cas par cas.

Si une EIE est requise par l'autorité compétente, le promoteur devra fournir le résumé non technique (RNT) de l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) à la disposition de la BEI avant le financement par la Banque.

Comme le projet a un fort accent placé sur les questions environnementales et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique en particulier, et que le promoteur possède une bonne expérience dans le domaine, le projet est acceptable pour la Banque.

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Évaluation des incidences environnementales

Economies d'énergie

- Campus Lyon Tech-La-Doua. Opération de réhabilitation des quartiers scientifiques : L'un des objectifs majeurs de l'opération est une réduction des consommations d'énergie : le programme environnemental impose un objectif minimal de réduction de 40% de l'énergie primaire et 40% de la consommation de chauffage. Les moyens principaux pour réduire ces consommations sont l'isolation (ou remplacement) des façades et couvertures ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures.

La consommation moyenne actuelle d'énergie liée au chauffage est de 14 560 MWh par an et les consommations moyennes d'électricité actuelles sont de 7 280 MWh par an.

Selon le promoteur, les évolutions de consommation envisagées représentent une réduction des consommations de chauffage de 5 824 MWh.

Efficacité énergétique Energie économisée MWh et %	5827,20 MWh/an soit 32,74 %
Impact carbone valeur relative CO2 tonnes équivalent	1340 eq t CO2/an soit 35 %

- Campus Charles Mérieux. Opération site des Quais - Patrimoine affecté à Lyon 2 et Lyon 3.

Selon les bâtiments réhabilités, les économies d'énergies prévisionnelles se situent entre 20 et 29 % en énergie globale sur les consommations finales.

- Campus Charles Mérieux. Opération site ENS – Réhabilitation site Monod/restructuration de laboratoires.

40% de l'opération affectés à un processus d'amélioration des performances énergétiques.

Objectif minimal: gain de 20% sur les consommations tous postes confondus du périmètre du contrat de partenariat physique en énergie finale.

CO2 Emissions

Les réductions de carbone réalisées au travers des investissements sont estimées par le promoteur comme étant inférieures à 20kt CO2 par an. Les nouvelles constructions vont créer du CO2 supplémentaire qui compensera les réductions en émission dans les bâtiments rénovés.

Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes, where required

Le promoteur devra s'assurer de la conformité des projets avec les réglementations environnementales nationales et européennes ainsi que de faciliter l'accès du public aux informations pertinentes pour l'environnement et ceci conformément à la politique de transparence de la Banque.